



# Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les conseils régionaux

## Territoire et formation

Besançon, 31 mai - 1er juin 2006



### De quoi parle-t-on ?

#### Régions, territoire et formation

*Exerçant de plein droit une compétence exclusive en matière de formation, la Région se doit de prendre en considération les problématiques locales pour y répondre au mieux. Cette approche est complexe : il s'agit en effet d'inscrire dans une cohérence régionale la diversité des projets territoriaux, de reconnaître et de coordonner les compétences de partenaires multiples issus des familles de la formation, du développement local, de l'emploi, du développement économique, des autres collectivités aussi... Néanmoins, plusieurs Régions ont déjà territorialisé un certain nombre de dispositifs régionaux en faveur de la formation et de l'emploi. Pour ce faire, elles ont co-construit avec leurs partenaires de nouveaux territoires de projet et d'action. Fédérer les compétences et les ressources, optimiser les moyens, mobiliser les acteurs de terrain, construire des stratégies communes, rendre effective une démocratie de proximité : la territorialisation de la formation représente un enjeu d'avenir majeur pour les Régions.*

#### Le territoire, lecture plurielle

La définition du territoire peut résulter

- d'un découpage **administratif** et politique : les 26 Etats de l'Europe, la France et ses 26 Régions, 97 départements, 36 851 communes, 162 communautés d'agglomération, 2 434 communautés de communes, 14 communautés urbaines... Ce découpage crée des instances et responsabilités politiques spécifiques ;

- d'un découpage **économique** fondé sur l'observation du tissu économique et du mode de vie des habitants (déplacements, résidence) : les bassins et zones d'emploi, les zones de mobilité ...

- d'une mobilisation des acteurs autour d'un **projet** commun : les pays, les parcs naturels, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les aires de projet ...

#### Et en Franche-Comté

4 départements (Doubs, Haute Saône, Jura, Territoire de Belfort), 13 bassins d'emploi, 3 communautés d'agglomération, 95 communautés de communes, 1 700 communes, le Parc Naturel Régional du Haut Jura et celui des Ballons des Vosges, 5 aires de projet.

### Le mot de l'élu

#### La Région Franche-Comté

#### M. Martial Bourquin,

vice-président de la région Franche-Comté, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage

*L'élu doit avoir compris l'importance de la formation professionnelle continue dans les politiques publiques en direction de l'emploi. Dans cette période où une région comme la Franche-Comté est confrontée non seulement au départ massif de ses jeunes vers d'autres régions, mais aussi à celui des travailleurs plus âgés qui vont partir en masse en retraite, il faut que les Régions utilisent ce levier de la formation pour répondre aux enjeux des mutations économiques qui nécessitent adaptation des compétences et réactivité. Il faudrait aussi transférer aux Régions, la compétence en matière de politique de l'emploi pour coupler politique de l'emploi et politique de formation. Ce lien permettrait de prendre en compte les initiatives locales, d'inciter à l'innovation et d'imaginer l'organisation de vrais parcours sécurisés.*

### Sommaire

#### Les plénières

- La prise en compte du territoire dans l'élaboration du PRDFP en Franche-Comté.
- La formation, un outil politique du territoire
- La charte avec les territoires pour la formation des personnes handicapées

#### Les ateliers

- Les aires de projet en Région Franche-Comté
- Le contrat territorial emploi-formation en Région Rhône-Alpes
- Les COTEF en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### Pour en savoir plus

- Le CNFPT et le territoire
- Territoires et formation à travers les textes

*Certaines Régions ont délibérément inscrit le territoire comme pivot de leur politique de formation. Les débats en séances plénières et au sein des ateliers ont montré comment cette approche induit une nouvelle relation entre les acteurs, un nouveau type de gouvernance du côté des élus et une nouvelle organisation au sein des services.*

### Plénière 1

#### La prise en compte du territoire dans l'élaboration du PRDFP en Franche-Comté

Initiée en 2004, l'élaboration du PRDFP a été rythmée par trois grandes étapes : le diagnostic réalisé avec l'aide de CEDRE (le CARIF-OREF) et des Assises régionales en 2004, la mise en place de groupes de travail thématiques, territoriaux et sectoriels qui ont abouti en mi-2005 à la production d'un premier état des lieux partagé identifiant les enjeux et les grandes orientations possibles du futur PRDFP, puis un plan d'actions (4 directions stratégiques, 12 actions prioritaires) menant à l'adoption du PRDFP par les différentes instances de consultation.

**Françoise Coutellier, consultante (cabinet Intermède)** a été chargée par la Région Franche-Comté d'accompagner l'élaboration du PRDFP. Son analyse montre que le territoire a occupé une place centrale tout au long du processus, comme :

- **espace de diagnostic**, où les fragilités, les forces de chaque territoire, les enjeux pour chacun ont été identifiés, en formation initiale et continue... mais où chaque réalité territoriale a été constamment relue dans le cadre régional, voire au-delà...

- **espace de mobilisation** au travers de groupes sectoriels et thématiques, de rencontres avec les Départements, de réunions par aire de projet. Objectif : construire et partager le diagnostic, identifier les acteurs "en pointe", fédérer autour d'enjeux partagés, rassembler les bases d'une démarche de projet

- **espace de mise en œuvre** avec l'élaboration du Plan d'action appuyé sur des fiches par territoire (ici au sens de zone d'emploi) pour analyser très finement l'état des dispositifs de formation et de leur "performance"

- **espace d'évaluation** pour effectuer le suivi d'exécution, par territoire et sur l'ensemble de la région.

### Plénière 2

#### La formation, un outil politique du territoire ?

Pour Francis Morin (Directeur de l'école des territoires à la Bergerie de Rambouillet), l'approche territoriale éveille encore bien des soupçons en France, car elle se heurte à des logiques institutionnelles bien ancrées et contrecarre involontairement des équilibres préexistants entre formation initiale et continue. "Le territoire qui gagne est celui qui attire des entreprises, les fait venir ou rester, notamment par un capital formatif global attirant. D'où la tendance à vouloir développer un maximum d'offres diverses, au risque de générer des concurrences et des conflits imprévus. Ainsi, des élus locaux se sont demandés s'ils avaient bien fait de privilégier une implantation de sections de BTS, qui a eu pour effet de faire partir des jeunes du territoire pour travailler ailleurs". C'est pourquoi F. Morin appelle les Régions "à réguler les ardeurs égocentriques dont les territoires peuvent faire preuve quand ils pensent leur développement".

Pourquoi constate-t-on encore un grand fossé entre diagnostic, même partagé, et mise en œuvre de l'action ? C'est que la territorialisation n'a pas mis fin à une série de cloisonnements : "les territoires de projets ont du mal à se coordonner avec les territoires de l'emploi et de la formation. Les familles du développement local, de l'emploi, du développement économique et de la formation ne travaillent pas encore suffisamment ensemble. Autre obstacle : la tension entre court et long terme. "Les moments de la décision publique sont souvent décalés avec la réalité vécue par les acteurs socio économiques ou les habitants. On en arrive par exemple, à développer des circuits courts de formation de retour à l'emploi, en excluant de ce fait de ces circuits les gens moins qualifiés".

Les leviers de dynamique ? F. Morin les voit "autour de l'innovation et du transfert de technologies et dans les pôles de compétitivité, où l'appareil de formation n'est pas vu seulement comme réparateur social", mais aussi comme pôle de compétences, disponible notamment pour le développement des PME-PMI et TPE.

### Plénière 3

#### La charte avec les territoires pour la formation des personnes handicapées

Mme Line Cazal (CR Franche-Comté) et M. Cyril Barranco (Agefiph Bourgogne-Franche-Comté) ont présenté la charte de partenariat signée entre le Conseil régional et l'Agefiph pour rendre tous les dispositifs régionaux de formation accessibles aux personnes handicapées. Un **réseau de correspondants** a été mis en place au sein des structures d'Accueil, d'Information et d'Orientation, ainsi qu'un **réseau de référents** au sein des organismes de formation et centres de formation d'apprentis.

Une **charte d'engagement** des structures d'accueil et de formation volontaires prévoit que dans chacune d'entre elles, la personne handicapée y trouvera un interlocuteur compétent en matière d'accueil, d'accompagnement et d'information aussi bien à l'interne que vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Un cofinancement avec l'Agefiph permet également une amplification des actions individuelles, la prise en charge des surcoûts de formation liés au handicap, l'adaptation des outils pédagogiques, la formation des tuteurs en entreprise... Des actions cofinancées sont spécifiquement dédiées aux personnes handicapées programmées sur la base des besoins repérés par les acteurs locaux (Cap emploi, PDITH, ...)

S'appuyant sur les travaux de la mission d'observation régionale de l'emploi et de la formation des personnes handicapées, un comité de pilotage régional a été constitué de représentants de la Région et de l'Agefiph, des PDITH, des Cap emploi, des représentants des correspondants et référents et de l'OREF.

Bilan 2005 : 443 personnes handicapées formées dont 140 sur les actions dédiées, 98 structures adhérant à la démarche. 128 personnes-ressources formées et sensibilisées à l'accueil des personnes handicapées. La programmation 2006/2007 est plus ambitieuse avec une action spécifique par territoire et par trimestre.

# L'appropriation de la territorialisation par les Régions

## Atelier 1

### Les 5 aires de projet de Franche-Comté

Présentées par Mme Pascale Schmidt, directrice de la Formation Professionnelle et de l'apprentissage (CR Franche-Comté), les 5 aires de projet de Franche-Comté ont été définies dans le cadre du précédent schéma régional d'aménagement du territoire, à la lumière des aires d'influence des grands pôles urbains et des spécificités économiques locales. Elles ont conduit à la mise en place de délégués territoriaux pour assurer l'interface entre les politiques de formation et les territoires, à l'élaboration de données statistiques territorialisées et à une concertation préalable à l'élaboration du PRDFP par territoire. Une enveloppe d'intervention de formation professionnelle est réservée à chaque aire en fonction du nombre de demandeurs d'emploi recensés.

## Atelier 2

### 18 Comités Territoriaux Education Formation (COTEF) en Région PACA

Mme Colette DARTOIS, chargée de mission (CR PACA), a présenté l'approche de la Région PACA. A partir de l'expérience des « groupes techniques locaux » (GTL), instaurés en 2002, la nouvelle mandature a impulsé, en 2005, une approche plus politique et plus globale de la territorialisation des politiques de formation et d'apprentissage en créant, dans le cadre de la mise en place du Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage – SPRPFA – 18 Comités Territoriaux Education Formation, à l'échelon infra-régional, sur chaque territoire – bassin d'emploi, de population, de formation –, présidés par un élu mandaté par l'Assemblée régionale, animés par un Chargé de Mission territorial de la Direction de la Formation et de l'Apprentissage.

Le rôle du COTEF est de coordonner l'élaboration des diagnostics et plans d'action locaux mettant en évidence les enjeux du territoire dans les domaines de la formation (voie scolaire, apprentissage et continue) en lien avec la problématique de l'emploi dans ses dimensions sociale, économique et d'insertion ; animer le suivi et l'évaluation des actions initiées par la Région en associant tous les partenaires et usagers de l'action régionale ; opposer toute initiative permettant la valorisation de l'action régionale sur le territoire.

Il rassemble des représentants des Collectivités locales, Département..., services de l'Etat (Education Nationale, Service Public de l'Emploi...), structures d'accueil, d'information et d'orientation (Missions Locales, ANPE), d'insertion, ASSEDIC, organismes consulaires, partenaires sociaux, usagers...

## Atelier 3

### 27 contrats territoriaux emploi-formation en Rhône-Alpes

Catherine Nasser et Catherine Raffin-Dewaele (Direction de la Formation Continue du Conseil Régional) ont présenté le contrat territorial emploi-formation adopté en 2005 par la Région Rhône-Alpes et le découpage de la région en 27 territoires. Celui-ci est le résultat d'une convergence des 33 zones de l'Etat et des 44 contrats de développement Rhône-Alpes. Chaque CTEF est coprésidé par un élu régional et un représentant de l'Etat et il est porté par une structure (mission locale, syndicat de commune, PLIE, MDEF...). Cette démarche inscrite dans le plan régional pour l'emploi vise à concilier les politiques d'aménagement du territoire, de développement économique et ressources humaines, à optimiser les moyens au service de parcours individualisés vers l'emploi, et à articuler les interventions avec les autres acteurs (Etat, conseils généraux en particulier). Les élus régionaux sont largement impliqués dans le pilotage du dispositif. La volonté est d'organiser des contrats autour d'une nouvelle gouvernance avec la pluralité d'acteurs et de répondre à la complexité en associant l'ensemble des acteurs, y compris les citoyens.

### Animation des ateliers

Merci à Mme Joëlle Cargnino, Mme Line Casal, M. François Giraud (délégués territoriaux du CR Franche-Comté) et à M. Jean-Louis Bernardot, Mme Agnès Guyot (délégation régionale du CNFPT Franche-Comté) d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier et de rapporteur des débats.

## Territoire et formation à travers les textes

### Décentralisation

Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la république (JO 29.3.03)

Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (JO du 17.8.04)

### Intercommunalité

Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (JO du 8.2.92)

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (JO du 13.7.06)

### Contrat de pays

Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 (JO du 5.2.95)

## Echanges et débats

### Le débat reste ouvert ...

La mise en œuvre de la territorialisation de la formation suscite de nombreux sujets de débat :

- la possibilité d'une véritable transversalité des politiques dans l'action territorialisée
- la cohérence entre la territorialisation pratiquée dans le cadre de la formation professionnelle et celle des autres politiques (lien PRDF - schéma régional de développement économique, notamment)
- la nature de l'articulation entre le global et le local

Concernant la mobilité des publics, notamment dans les micro-territoires, faut-il apporter la formation "à la porte" des publics, notamment en milieu rural ? (développement de la formation à distance, décentralisation des lieux de formation ...) ou au contraire, inciter les publics à se déplacer via des aides spécifiques (mise en place de transports collectifs, aide à l'hébergement) ?

### L'émergence d'une nouvelle fonction :

#### les délégués territoriaux

La territorialisation de la formation ne pourrait se concrétiser sans une présence réelle de la Région au plan local, avec deux leviers qu'ont illustré les Régions Franche-Comté, Rhône-Alpes et PACA :

- la création de la fonction de délégués territoriaux (ou animateurs ou chargés de mission), présents sur le territoire, qui jouent un rôle d'expertise en lien avec les partenaires locaux (prescripteurs de formation, autres collectivités, comités locaux pour l'emploi et la formation, organismes de formation) et qui sont impliqués dans le diagnostic, voire la construction des appels d'offres pour les programmes de formation
- une forte implication des élus (en général les vice-présidents en charge de formation, éducation, enseignement supérieur), animant les réunions tenues au sein des territoires.

### Remerciements à la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la Région Franche-Comté

Merci à Mme Pascale Schmidt, directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage et à Mme Dominique Marie, chef du service de la formation professionnelle, d'avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues des services de FPA de la Région pour élaborer cette journée et accueillir les 55 participants venant de 11 Régions.

### [Pour en savoir plus sur cette journée ...](#)

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :

[www.centre-info.fr](http://www.centre-info.fr), rubrique Régions - [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), rubrique Manifestations

## Le CNFPT et le territoire

### Une démarche au plus près des besoins des territoires...

La Franche-Comté se caractérise par un nombre très important de collectivités au regard de sa superficie et de sa population : 1 786 communes (dont 79% comptent moins de 500 habitants) et 1015 organismes communaux et intercommunaux (dont 3 Communautés d'Agglomération et 95 Communautés de Communes) qui regroupent près de 28 000 agents (soit 25,1 agents pour 1 000 habitants) selon le recensement régional Insee au 31/12/2004.

La Délégation Franche-Comté du CNFPT et ses trois antennes (Nord Franche-Comté, Jura et Haute-Saône) est ainsi partenaire d'un grand nombre d'interlocuteurs de taille variable ce qui implique une approche des besoins des collectivités à la fois globale et diversifiée, tout en garantissant l'égal accès aux formations pour l'ensemble des collectivités et des agents.

C'est dans ce contexte que la Délégation a impulsé, depuis la rentrée 2006 et en partenariat avec le Centre de gestion du Doubs, **une démarche innovante pour l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel des communes et communautés de communes en milieu rural.**

Après **une étude approfondie des besoins de formation** des agents recrutés depuis deux ans dans ces structures, **trois groupes de travail** départementaux vont formaliser l'analyse de l'évolution des métiers, des activités et des techniques, élaborer des formations adaptées et proposer des modalités innovantes de réalisation des formations durant le 1<sup>er</sup> semestre 2007. Un comité de pilotage par arrondissement, composé de 8 élus et de 8 agents, s'appuiera sur les travaux des groupes de réflexion pour orienter, décider, organiser et évaluer le plan de formation intercommunal.

Contact : [guy.grosdemouge@cnfpt.fr](mailto:guy.grosdemouge@cnfpt.fr); [agnes.guyot@cnfpt.fr](mailto:agnes.guyot@cnfpt.fr)

## Rédaction

### Centre INFFO

Françoise Gérard  
Nathalie Legoupil  
Régis Roussel

### CNFPT

Marion Bertrand  
Jean-François Claverie  
Karine Tirel

### Maquette

Claudie Carpentier  
Bettina Pedro

### Impression

Centre INFFO